



Prévention des accidents en canoë-kayak

Sécurité générale

Les moniteurs J+S

- appliquent le concept de sécurité «Canoë-kayak et marge de sécurité» du manuel J+S Canoë-kayak;
- garantissent, dans le cadre de leur activité, une surveillance active adaptée au degré de développement des participants;
- incitent les participants à appréhender consciemment le risque;
- surveillent au maximum 12 participants à la fois tout en sachant que ce chiffre, en vue de garantir une plus grande marge de sécurité, peut être réduit en raison de certains facteurs humains, environnementaux et liés au matériel (liste ci-après non exhaustive):
 - vitesse de courant croissante;
 - classe de difficulté plus élevée et plus grande dangerosité;
 - visibilité réduite (p. ex. à cause du mauvais temps, du vent, du brouillard, de roches, etc.);
 - prédispositions des participants (p. ex. expérience, habiletés, condition physique, psyché, dynamique de groupe, discipline, âge, hétérogénéité);
 - prédispositions des moniteurs (p. ex. expérience, habiletés, condition physique, psyché, nombre de moniteurs/d'aide-moniteurs supplémentaires);
 - équipement (p. ex. différents types de bateaux).
- sont habilités à diriger des groupes en eau calme (lac, piscine couverte, piscine en plein air) sans moniteurs supplémentaires;
- engagent, si nécessaire, des moniteurs supplémentaires (même sans complément spécifique) pour pouvoir disposer des marges de sécurité nécessaires même dans des conditions difficiles;
- vérifient les compétences aquatiques des participants, qui doivent être en adéquation avec les exigences de l'activité;
- respectent l'ordonnance sur la navigation intérieure (feuille «Canoë-kayak: Aspects juridiques») ainsi que les directives spécifiques.

Sécurité personnelle

Les moniteurs J+S

- mettent à la disposition des participants des gilets d'aide à la flottabilité correspondant à la norme SN EN ISO 12402-5 (exception: en piscine ou lors de régates de compétition si la température extérieure est supérieure à 15° dans les zones riveraines intérieures);
- imposent, lorsque la situation l'exige, le port d'un casque adéquat (en particulier lors des jeux de balle); à noter que le port d'une protection pour le visage est en plus obligatoire dans les eaux courantes avec des roches ou en kayak-polo.

Mesures de prévention dans les activités sportives

Les moniteurs J+S

- choisissent, pour leur activité, un cours d'eau dans lequel le participant même le plus faible puisse se sentir bien et le reconnaissent minutieusement;
- se renseignent à temps sur les conditions météorologiques et le niveau d'eau; observent constamment l'évolution de la situation sur l'eau et interrompent immédiatement l'activité dès que la sécurité des participants ne peut plus être garantie;
- veillent à ce que les participants, et eux-mêmes, soient toujours équipés de manière à pouvoir entrer dans l'eau à tout moment sans courir un risque d'hypothermie (vêtements de protection contre le froid) ou de blessure (combinaison en néoprène); tiennent compte, lors du choix des chaussures, de la rive et du cours d'eau (risque de glissade, protection pour les chevilles et contre le froid, etc.);
- n'utilisent que des bateaux insubmersibles (exception: piscine couverte et en plein air) qui doivent, en plus, être dotés à la proue et à la poupe d'un système de préhension (exception: bateaux de régates et de polo);
- préconisent, ou non, selon le niveau des participants les jupes (l'entraînement avec des jupes est un thème clé de l'enseignement avec des enfants et des jeunes);
- aménagent suffisamment de pauses avec des apports énergétique et liquidien (chauds);
- emportent, selon l'activité et le cours d'eau, des objets de sécurité supplémentaires, tels qu'un siflet, un gilet de sécurité avec un harnais largable, un sac de sauvetage, un couteau, un téléphone portable dans un étui étanche ainsi que du matériel de premiers secours;
- savent comment donner l'alerte en cas d'urgence (112).

Sport des enfants

Les moniteurs J+S

- vérifient la capacité des participants en eau profonde en fonction des éléments du CSA (contrôle de sécurité aquatique) de manière à pouvoir organiser en conséquence la découverte des éléments du canoë-kayak (piscine, eau peu profonde, gilet de sécurité, etc. – cf. Série d'introduction: J+S-Kids – Document de base Canoë-kayak).

Spécificités du canoë-kayak

Les moniteurs J+S

- avec complément «Touring» sont habilités à diriger des activités de canoë-kayak en eau vive sur des rivières de degré de difficulté II maximum;
- avec complément «Eau vive» sont habilités à diriger des activités de canoë-kayak en eau vive sur des rivières au-delà du degré de difficulté II.